

La politique familiale en France aujourd'hui : spécificités et controverses

Journée d'étude

Vendredi 4 octobre 2013

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

12, Place du Panthéon 75005 PARIS
Salle des Conseils - Escalier M - 2^{ème} étage

Le nombre de places étant limité, l'inscription est recommandée.

**Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site du CERSA
<http://www.cersa.cnrs.fr/>**

MATINÉE

9h 00 – Accueil des participants

9h 15 – Ouverture : Michel BORGETTO, Professeur à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas), Directeur du CERSA

Président de séance : Jacques COMMAILLE, Professeur des Universités émérite, Institut des Sciences sociales du Politique - ISP/CNRS

En quoi la politique familiale française serait-elle spécifique ?

Jérôme MINONZIO, Rédacteur en chef de la revue *Informations sociales* (CNAF)

Le poids des acteurs : entre intérêts particuliers et intérêt général

Michel CHAUVIÈRE, Directeur de recherche émérite au CNRS (CERSA)

Débats

11h - Pause

Les responsabilités familiales en question (s)

Robert LAFORE, Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut d'études politiques

La politique familiale doit-elle être redistributive ?

Éric MILLARD, Professeur de droit public à l'Université Paris Ouest - Nanterre La Défense

13h - Déjeuner libre

APRÈS - MIDI

14h 30 - Reprise

Président de séance : Diane ROMAN, Professeure à l'Université François Rabelais de Tours, Membre de l'Institut universitaire de France

Les allocations familiales en débat

Julien DAMON, Professeur associé à Sciences po

Qui doit financer la politique familiale ?

Antoine MATH, Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)

Que faire pour améliorer l'accueil de la petite enfance ?

Sylvain LEMOINE, Conseiller pour l'enfance, la parentalité et l'égalité des droits auprès de la ministre déléguée chargée de la Famille

Débats

17h - Cocktail

Les Actes feront l'objet d'une publication dans la *Revue de droit sanitaire et social*

À l'instar d'un grand nombre de politiques publiques, en particulier de celles menées en matière de protection sociale, la politique française de la famille fait l'objet, à intervalles réguliers, d'interrogations portant aussi bien sur sa légitimité que sur son efficacité : est-elle vraiment juste et équitable ? Est-elle utile et efficace ? Est-elle supportable financièrement ? Doit-on la réviser ou la réorienter ? Et si oui, de quelle manière ? Interrogations qui se révèlent, en cette période de restriction budgétaire, d'autant plus pressantes que la branche famille dégage depuis plusieurs années, en liaison avec la crise qui frappe le pays, non plus des excédents mais plutôt des déficits (environ deux milliards en 2013).

En réponse aux propositions formulées en avril par le Haut Conseil de la famille en vue, précisément, de réduire ces déficits, le gouvernement a annoncé une réorientation notable - à défaut d'être substantielle - de la politique familiale de la France.

À la faveur des débats suscités au printemps et des décisions publiques arrêtées début juin par les pouvoirs publics, la journée d'étude - multidisciplinaire - organisée le 4 octobre 2013 se fixera deux objectifs.

Elle se proposera, d'une part, de revenir sur les fondements historiques, institutionnels, financiers et techniques du modèle français de politique familiale : ce qui conduira notamment à s'interroger sur l'originalité et la pertinence de ce modèle tant par rapport aux modèles étrangers que par rapport aux principes d'égalité et de solidarité qui fondent notre système de protection sociale.

Elle se proposera, d'autre part, d'évaluer les implicites, les nouveaux enjeux et les performances attendues des orientations en cours : maintien de l'universalité des allocations familiales, recentrage de certaines prestations sur les ménages les plus modestes, abaissement du quotient familial, rattrapage en matière d'équipement pour la petite enfance...